PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités

Compte-rendu de l'audio conférence du secteur AHI
8 juin 2021

Présent·e·s : DDCS : Mme CHOMETTE, M RINGEVAL, Mme HARCHIN, Mme MERMET GRANDFILLE. Mme MARSAUDON-GODARD, Mme MAX. Associations : ASA, 4AJ, SIAO 62, EPDAHAA, MAHRA LE TOIT, COALLIA, FIAC, BLANZY POURRE, AUDASSE, LVA, FAS.	Rédactrice : J. HARCHIN

1) Point sur la vaccination dans les établissements :
L'ARS devrait être présente à la prochaine réunion des DG pour évoquer la question de la vaccination. Mme Chomette fait un tour de table du niveau de couverture vaccinale des publics accueillis et remercie les opérateurs des remontées qui sont effectuées au niveau du SIAO.

2) Avancée des travaux sur la trajectoire à construire dans le cadre de l'instruction relative au pilotage du parc d'hébergement et au lancement de la campagne de progammation pluriannuelle de l'offre pour la mise en œuvre du Logement d'Abord du 26 mai 2021 :
119 places peuvent facilement être maintenues ouvertes. Sur certains territoires une réorientation du portage des places est nécessaire pour maintenir une volumétrie de places plus importante.
Une décision stratégique devra être prise pour définir les besoins remontés en termes de transformation du parc hiver, dont certains (IML+, AVDL et AVDL BPI) viendront en substitution de crédits de droit commun d'Hébergement d'Urgence, par suppression de places.
Les crédits du PGF de Calais devront être pris en compte de manière particulière sans perméabilité avec les dispositifs le droit commun.
L'AUDASSE précise qu'une substitution de l'HU par de l'IML ou de l'AVDL ne semble pas viable au regard de l'inconditionnalité de l'hébergement et de la proportion de personnes déboutées dans les dispositifs.

3) CPOM
L'allongement des délais de contractualisation est envisagé par l'échelon national pour une finalisation des CPOM à l'horizon 2024. Toutefois, le calendrier 2021 ne doit pas être modifié dans la méthodologie du Pas-de-Calais car la navette juridique n'est pas encore identifiée. Aussi les 7 porteurs en contractualisation pour l'accompagnement CPOM 2021 doivent-ils continuer leur travail préparatoire.

4) PDALHPD : Certains opérateurs ont déjà fait un retour formalisé, et Mme Chomette invite toutes les directrices et directeurs à lire ce document et faire part de leurs observations. La prise en compte de la jeunesse, des pensions de famille et des résidences accueils, ainsi que des Femmes Victimes de Violences doit être renforcé pour transparaître plus clairement dans les besoins de territoire.

5) AAP Stratégie Pauvreté :
Les réponses aux projets déposés par les porteurs du Pas-de-Calais sont globalement favorables. La validation du projet porté par le SIAO a été notifiée cette semaine et permettra de lancer les commandes sur la partie investissement. Pour la deuxième vague, le projet porté par le FIAC et l'EPDAHAA devrait pouvoir être retenu, tout comme le projet piloté par la Déléguée Départementale du Droit des Femmes : « 62 Elles part en vacances ». A ce titre, un autre projet sur l'aide alimentaire en milieu rural porté par COALLIA pourrait être retenu. Pour ce dernier projet le territoire d'intervention reste à définir et pourra faire l'objet d'échanges avec les acteurs de territoire des arrondissements les plus ruraux.

6) Tarification :
L'arrêté de participation des usagers a été transmis par la DREETS. 4 AJ pose la question de l'application aux hébergés qui ont un plan d'apurement de la dette dans le cadre d'un surendettement. La question posée postérieurement à l'échelon de tarification permet de préciser que l'arrêté ne modifie pas les conditions réglementaires qui régissent l'application d'une participation aux usagers surendettés *(Réponse ultérieure à la réunion : la circulaire DGAS/1 A n° 2002-388 du 11 juillet 2002 relative à la participation financière des personnes accueillies dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale à leurs frais d'hébergement et d'entretien il est noté que le plan d'apurement ne doit pas être imputé sur le minimum de ressources laissé à la personne (30% pour une personne isolée, un couple ou une personne isolée avec un enfant et 50% pour une famille de plus de trois personnes).*
La DRL devrait être publiée en septembre portant la période contradictoire aux alentours des vacances d'automne. Mme Harchin précise que pour les CA 2020 l'indication des dépenses covid couvertes par voie de subvention pourrait être problématique, les services seront amenés à revenir vers les porteurs pour éclaircir certains points.

7) Problématique de paiement des 12e des CADA :
Mme Chomette indique qu'il semble y avoir un point de blocage sur la mise en paiement des 12e des CADA depuis le mois d'avril. L'audasse et l'APSA ne sont pas en mesure de confirmer ou infirmer cette information, mais le FIAC confirme que les paiements sont suspendus depuis cette date. Mme Chomette indique aux porteurs qu'elle est intervenue auprès de l'échelon régional sur ce sujet.

8) AAP de la DIHAL pour les chargés de mission prévention des expulsions :
Dans le cadre du renforcement des CCAPEX, un financement est possible pour le recrutement d'un chargé de mission départemental sur 3 années (2 ans en année glissante). Les porteurs potentiels identifiés par l'AAP sont l'ADIL ou le Conseil Départemental, avec une mise en œuvre en liaison étroite avec les services de l'État. Le CD n'est pas en capacité, en raison de contraintes budgétaires, de recruter ce chargé de mission, mais pourrait porter le dispositif et confier le recrutement au SIAO62 si cette situation est envisageable et si celui-ci en est d'accord. Cette action compléterait le panel de réponses du SIAO62 déjà positionné sur la mise en œuvre du projet d'équipe mobile de prévention des expulsions locatives dont le déploiement est prévu sur la même temporalité.